



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 6 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	01/10/2024
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 5 du 26 septembre 2024 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➔ Période du 23 au 29 septembre 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Le tableau pour information récapitulant les clubs en infraction dans ces catégories est indiqué dans l'annexe en page 4.

Rappel : Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

Rappel : Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

Rappel : Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

Le Président a répondu à 13 mails des clubs.

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : 08 octobre 2024 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 semaine du 23 au 29 septembre

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
29-sept-24	Juigné Fc Louet 2	Angers Intrépide 3	29495875	Chall H Sourice	I	Juigné Fc Louet 2	50 €
29-sept-24	Montreuil Juigné Bf 4	Val Layon Denée Uf 3L 3	29496141	Chall H Sourice	M	Montreuil Juigné Bf 4	50 €
29-sept-24	Chateaufort Us 2	Daumeray Ajax F 2	29496336	Chall H Sourice	P	Chateaufort Us 2	50 €
29-sept-24	Liré Drain O 3	Coron Ostv c 3	29497275	Chall H Sourice	AC	Liré Drain O 3	50 €
29-sept-24	St Georges Trem Fc 5	St Florent Fc Bcle 3	29497339	Chall H Sourice	AE	St Georges Trem Fc 5	50 €
29-sept-24	Brissac Aubance Es 3	Le Lion Angers Cs 3	28916550	Cpe des Réserv	H	Brissac Aubance Es 3	50 €
29-sept-24	Angers Intrépide 2	Chemillé Melay O 2	28920650	Chall Anjou	E	Angers Intrépide 2	50 €
29-sept-24	Villeveque Soucelles 36	Ent Segré Vern 36	29622689	Coupe Anjou	Vétérans	Villeveque Soucelles	50 €
29-sept-24	Cantenay Epinard Us 36	Angers Ndc 36	29622690	Coupe Anjou	Vétérans	Cantenay Epinard Us	50 €
28-sept-24	Saumur Ofc 1	Ent Mazé Seiches As 1	29114249	U18 F	B	Saumur Ofc	50 €
28-sept-24	AMBILLOU ASVR 1	DOUE LA FONTAINE Rc 2	29144865	U17 / D2	C	AMBILLOU ASVR	50 €
28-sept-24	MONTREUIL BELLAY UA 1	LONGUE AC 1	29144866	U17 / D2	C	MONTREUIL BELLAY UA	50 €
28-sept-24	ENT LE FUILET ASSPM 2	AUBRY CHAUDRON FC 2	29213646	U17 / D3	G	ENT LE FUILET ASSPM 2	50 €
28-sept-24	DOUE LA FONTAINE RC 1	SAUMUR OFC 1	29123343	U15 / D1	D	DOUE LA FONTAINE RC	50 €
28-sept-24	PUY-MAZ-TESS US 1	CHOLET JEUNE France 1	29125800	U15 / D1	E	PUY-MAZ-TESS US	50 €
28-sept-24	AMBILLOU ASVR 1	SAUMUR BAYARD AS 2	29140711	U15 / D2	D	AMBILLOU ASVR	50 €
28-sept-24	LES PONTS DE CE AS 2	ANGERS LAC DE MAINE 1	29214537	U15 / D3	E	LES PONTS DE CE AS	50 €
28-sept-24	MURS ERIGNE ASI 2	GJ STMELAINE JUIGNE 2	29214538	U15 / D3	E	MURS ERIGNE ASI	50 €
28-sept-24	DENEE VAL LAYON UF3L 2	ANGERS NDC 2	29215128	U15 / D3	J	DENEE VAL LAYON UF3L	50 €
28-sept-24	Angers Vaillante Fc 1	Tiercé Cheffes As 1	28939022	U13 G Elite	A		
28-sept-24	Angers Vaillante Fc 2	Beaufort en Vallée Us 1	28939425	U13 G Elite	B	Angers Vaillante Fc	50 €
28-sept-24	Puy-Maz-Tess US 1	Cholet Jeune France 1	28943086	U13 G DS	E	Puy-Maz-Tess US 1	50 €
28-sept-24	St Martin Aviré Louv 1	Le Lion Angers Cs 3	28939009	U13 G D2	A	St Martin Aviré Louv 1	50 €
28-sept-24	Longuenée en Anjou Fc 1	Avrillé As 2	28939094	U13 G D2	B	Longuenée en Anjou Fc 1	50 €
28-sept-24	Les Ponts de Cé As 2	Gj St Melaine Juigné 2	28939278	U13 G D2	F	Les Ponts de Cé As 2	50 €
28-sept-24	Seiches Marcé As 1	Villeveque Soucelles 2	28939397	U13 G D2	G	Seiches Marcé As 1	50 €
28-sept-24	Montreuil Bellay UA 1	Montilliers Es 2	28943891	U13 G D2	I	Montreuil Bellay UA 1	50 €
28-sept-24	Saumur Ofc 3	Saumur Bayard AS 2	28943893	U13 G D2	I	Saumur Ofc 3	50 €
28-sept-24	Andrezé Jub Jallais 2	St Germain Val de Moine 2	28939514	U13 G D2	K	Andrezé Jub Jallais 2	50 €
28-sept-24	Le Lion Angers Cs 4	Ste Gemmes Andigné 3	28940214	U13 G D3	D		
28-sept-24	Le Lion Angers Cs 5	Gj Morannes St Denis 2	28940272	U13 G D3	F	Le Lion d'Angers Cs 4	50 €
28-sept-24	Tiercé Cheffes As 3	Angers Vaillante Fc 8	28940296	U13 G D3	G	Tiercé Cheffes As 3	50 €
28-sept-24	Vernoil Vernantes 2	Noyant Nord Est Anjou 1	28940470	U13 G D3	K	Vernoil Vernantes 2	50 €
28-sept-24	Thouarcé Fc Layon 3	Ambillou Asvr 2	28941362	U13 G D3	M	Thouarcé Fc Layon 3	50 €
28-sept-24	Liré Drain O 3	Gj Mesnil Fcble rcmb 4	28941715	U13 G D3	R	Liré Drain O 3	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 semaine du 23 au 29 septembre

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
28-sept-24	Avrillé As 49 1	Becon Vilem St August 1	29023414	U19 D1	A	Avrillé As 49	100 €
28-sept-24	Landemont Laurentais 2	Le Fief Gesté Fc 2	28939528	U13 D2	L	Landemont Laurentais 2	100 €